

CONSEIL COMMUNAL DU 26 JUIN 2008
Condensé des points inscrits à l'ordre du jour

1. Informations.

- Réponse à la question de Monsieur Michel JEHAES, Conseiller communal, lors de la tenue du Conseil communal du 24 avril 2008 et relative à la situation financière du dossier d'aménagement du centre de Hermée.
- Réponse à la question de Monsieur Michel JEHAES, Conseiller communal, lors de la tenue du Conseil communal du 24 avril 2008 sur l'éventuelle participation de la Commune à la journée européenne sans voiture.

2. Règlements de police.

- Règlement relatif à la détention de chiens dangereux.
- Règlement de police instaurant un passage pour piétons en travers de la rue de la Tour à Hermée, à hauteur de la sortie de la garderie de l'école communale.

3. C.P.A.S. – Démission d'un membre du Conseil de l'Action sociale.

Le Conseil communal voudra bien prendre acte de la démission de Mademoiselle Stéphanie DEVIVIER en sa qualité de conseillère de l'Action sociale du C.P.A.S. et pourvoir à son remplacement.

4. A.S.B.L. Sportive Haccourtoise – Démission d'un membre.

Le Conseil communal voudra bien prendre acte de la démission de Monsieur Jean-Louis JANVIER en sa qualité de membre à l'Assemblée générale et au Conseil d'Administration de l'A.S.B.L. Sportive Haccourtoise et pourvoir à son remplacement.

5. Adoption d'une charte relative à la politique de la sécurité au travail.

Le Conseil communal voudra bien adopter une charte relative à la politique de sécurité au travail. Celle-ci se traduit par la réalisation d'un plan annuel d'action et d'un plan global de prévention sur base d'un inventaire et d'une évaluation des risques avec une réévaluation tous les 5 ans.

6. Création d'une Commission Consultative Communale de la Santé – Arrêt d'un règlement.

Le Conseil communal voudra bien décider de mettre en place une commission consultative communale de la Santé et arrêter un règlement de fonctionnement. Ladite commission aura dans ses objectifs d'émettre des avis sur tout ce qui a trait à la santé des habitants d'Oupeye et plus particulièrement dans les domaines suivants :

- la santé physique et mentale ;
- l'éducation sanitaire dans les écoles ;
- les crèches et les consultations de nourrissons ;
- la prévention des assuétudes ;
- les abus sexuels sur les enfants ;
- la problématique des femmes battues ;
- la santé environnementale ;
- l'hygiène, la salubrité publique, ...

Elle comprend au moins 20 membres dont 2 sont membres de droit, à savoir l'Echevin de la Santé et le Président du C.P.A.S. ou un autre Echevin et se réunira au moins une fois par trimestre.

7. Règlement relatif à l'octroi de chèques sports – Avenant.

Le Conseil communal voudra bien modifier sa décision du 20 mars 2007 relatif à l'octroi de chèques sports sur le territoire de la Commune en limitant l'intervention relative à la participation aux classes de neige à 100 €maximum par enfant et à 50 €maximum l'intervention de 50 % prévue pour les autres frais sportifs reconnus par la Communauté Française en saison sportive et par enfant (au lieu de 150 €et 100 €auparavant).

8. Statut administratif du personnel communal – Amendement.

Le Conseil communal voudra bien décider de modifier ses résolutions du 26 mai 2005 arrêtant un texte coordonné du statut administratif du personnel communal tel qu'amendé en dernière date le 11 septembre 2007 comme suit :

Article 103

Les membres du personnel statutaire ont droit à un congé annuel de vacances dont la durée est fixée à l'article 104 selon l'âge atteint par l'agent dans le courant de l'année et calculé au prorata des prestations de l'année en cours (année de vacances).

En matière de vacances annuelles, les agents contractuels, en ce compris les A.P.E., relèvent de l'application de l'Arrêté royal du 30 mars 1967 titre 3 qui porte exécution de la loi du 28 juin 1971.

Cette modification fait suite aux remarques établies par l'inspecteur de l'ONSSAPL qui nous demandait d'indiquer dans le statut administratif le régime de congé applicable pour le personnel définitif et pour le personnel contractuel.

Suite à la modification de la loi du 10 avril 1995 relative à la redistribution du travail dans le secteur public, les articles 155 et 167 sont modifiés comme suit :

Article 155 : Il est ajouté dans la section « Semaine volontaire de 4 jours » qu'une demande d'application de ce régime sera introduite auprès du Ministère Fédéral de la Fonction publique par le biais de l'Autorité de Tutelle.

Article 167 : « Départ anticipé à mi-temps »

Dorénavant les agents définitifs ont le droit à partir de 55 ans, de travailler à mi-temps jusqu'à la date de leur mise à la retraite anticipée. Ils peuvent à tout moment renoncer à ce régime étant entendu qu'ils ne pourront plus par après introduire une nouvelle demande de départ anticipé à mi-temps.

9. Statut pécuniaire du personnel communal – Amendement.

Le Conseil communal voudra bien préciser dans sa décision du 23 mars 2006 arrêtant le statut pécuniaire du personnel communal que les agents bénéficient :

- d'une gratification en numéraire pour chaque distinction honorifique, décoration civique et insigne de lauréat du travail octroyée. Cette décision a d'ailleurs déjà été votée le 20 décembre 2007 par le Conseil communal ;
- d'une indemnité pour vélo. Cette décision a aussi été adoptée par le Conseil communal le 28 mars 2002.

10. Demande de subvention pour l'occupation d'un Conseiller en environnement.

En exécution du décret régional du 31 mai 2007, les Communes occupant un conseiller en environnement à temps plein et titulaire d'un diplôme universitaire dans le domaine de l'environnement peuvent obtenir une subvention annuelle de 20.000 € et s'engager à mettre en place un agenda 21 local dans les trois années suivant l'octroi de la subvention.

Le Conseil communal voudra bien adopter une résolution à cet effet sollicitant l'octroi de la subvention et s'engageant à mettre en place un agenda 21.

11. Compte communal 2007 – Arrêt provisoire.

Le Conseil communal voudra bien arrêter le compte communal 2007 comme ci-après :

	<u>Service ordinaire</u>	<u>Service extraordinaire</u>	
<u>Résultat budgétaire</u>			
Droits constatés			31.412.626,00
Non-valeurs	697.064,88 €	0 €	
Droits constatés nets	30.715.561,12 €	5.390.405,72 €	
Engagements	25.839.856,10 €	5.300.470,99 €	
Résultats de l'exercice	4.875.705,02 €	89.934,73 €	
<u>Résultat comptable</u>			
Droits constatés	31.412.626,00 €	5.390.405,72 €	
Non-valeurs	697.064,88 €	0 €	

Droits constatés nets	30.715.561,12 €	5.390.405,72 €
Imputations	24.541.968,65 €	2.134.533,13 €
Résultats de l'exercice	6.173.592,47 €	3.255.872,59 €

Compte de résultats

Produits	30.927.397,45 €
Charges	28.121.472,25 €

<u>Bilan</u> : actif et passif	95.765.757,58 €
--------------------------------	-----------------

12. C.P.A.S. – Compte 2007 – Approbation.

Le Conseil communal voudra bien approuver la décision du Conseil de l'Action sociale du 17 juin 2008 arrêtant son compte 2007 comme ci-après :

Exercice propre

Droit constatés	:	7.244.027,10 €
Engagement	:	6.964.403,80 €
Imputations	:	6.895.987,63 €
Résultat budgétaire	:	279.570,92 €
Résultat comptable	:	347.987,63 €

Exercice extraordinaire

Droits constatés	:	59.584,11 €
Prélèvement	:	6.000,00 €
Engagements	:	56.262,33 €
Imputations	:	56.262,33 €
Résultat budgétaire et comptable	:	9.321,78 €

13. C.P.A.S. – Modification budgétaire n°1 du service ordinaire – Approbation.

Le Conseil communal voudra bien approuver la modification budgétaire n°1 du service ordinaire du C.P.A.S. arrêtée aux montants suivants :

RECETTES	:	7.538.063,35 €
DEPENSES	:	7.538.063,35 €
RESULTAT	:	0 €

14. A.S.B.L. communales – Compte 2007 – Approbation.

Le Conseil communal voudra bien approuver le compte 2007 de l'A.S.B.L. Sportive Haccourtoise arrêté aux montants suivants :

RECETTES	:	474.973,21 €
DEPENSES	:	474.924,28 €

BONI	:	48,93 €
SUBSIDE ORDINAIRE	:	224.600,00 €
SUBSIDE EXTRAORDINAIRE	:	0,00 €

Le Conseil communal voudra bien approuver le compte 2007 de l'A.S.B.L. Château d'Oupeye arrêté aux montants suivants :

RECETTES	:	1.312.651,15 €
DEPENSES	:	1.302.178,12 €
BONI	:	10.473,03 €
SUBSIDE ORDINAIRE	:	155.000,00 €

15. Fabriques d'églises – Compte 2007 – Pour avis.

Fabrique d'église Saint Lambert de Hermalle

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis favorable sur le compte 2007 de la fabrique d'église Saint Lambert de Hermalle arrêté aux montants suivants :

RECETTES	:	24.973,09 €
DEPENSES	:	15.284,01 €
BONI	:	9.689,08 €
SUBSIDE COMMUNAL	:	14.162,82 €

Fabrique d'église Saint Jean Baptiste de Hermée

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis favorable sur le compte 2007 de la fabrique d'église Saint Jean Baptiste arrêté aux montants suivants :

RECETTES	:	28.299,51 €
DEPENSES	:	23.704,54 €
BONI	:	4.594,97 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	:	23.784,81 €
SUBSIDE COMMUNAL EXTRAORDINAIRE	:	0,00 €

Fabrique d'église Saint Remi de Heure-Le-Romain

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis favorable sur le compte 2007 de la fabrique d'église Saint Remi de Heure-Le-Romain arrêté aux montants suivants :

RECETTES	:	20.860,13 €
DEPENSES	:	16.030,32 €
BONI	:	4.829,81 €
SUBSIDE COMMUNAL	:	13.358,52 €

Fabrique d'église Saint Siméon de Houtain-Saint-Siméon

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis favorable sur le compte 2007 de la fabrique d'église Saint Siméon de Houtain-Saint-Siméon arrêté aux montants suivants :

RECETTES	:	21.830,21 €
DEPENSES	:	17.104,21 €
BONI	:	4.716,00 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	:	7.074,21 €
SUBSIDE COMMUNAL EXTRAORDINAIRE	:	0,00 €

Fabrique d'église Saint Remy de Oupeye

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis favorable sur le compte 2007 de la fabrique d'église Saint Remy de Oupeye arrêté aux montants suivants :

RECETTES	:	26.735,20 €
DEPENSES	:	22.023,29 €
BONI	:	4.711,91 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	:	11.915,98 €
SUBSIDE COMMUNAL EXTRAORDINAIRE	:	0,00 €

Fabrique d'église Saint Pierre de Vivegnis

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis favorable sur le compte 2007 de la fabrique d'église Saint Pierre de Vivegnis arrêté aux montants suivants :

RECETTES	:	43.947,30 €
DEPENSES	:	40.112,21 €
BONI	:	3.835,09 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	:	31.040,00 €
SUBSIDE COMMUNAL EXTRAORDINAIRE	:	666,24 €

16. Paroisse Protestante de Herstal-Visé-Oupeye – Compte 2007 – Pour avis.

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis favorable sur le compte 2007 de la Paroisse Protestante de Herstal-Visé-Oupeye arrêté aux montants suivants :

RECETTES	:	119.288,44 €
DEPENSES	:	111.552,44 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE 2007	:	6.646,46 €
SOLDE SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE 2006	:	28,50 €
(versé en janvier 2007 après approbation de la modification budgétaire)		
BONI	:	7.736,00 €

17. Paroisse Protestante de Herstal-Visé-Oupeye – Modification budgétaire n°1 de 2008 – Pour avis.

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis favorable sur la modification budgétaire n°1 de 2008 de la Paroisse Protestante de Herstal-Visé-Oupeye arrêtée aux montants ci-après :

RECETTES	:	35.045,76 €
DEPENSES	:	35.045,76 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	:	8.050,04 €

18. Fabrique d'église d'Oupeye – Modification budgétaire n°1 de 2008 – Pour avis.

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis favorable sur la modification budgétaire n°1 de 2008 de la Fabrique d'église d'Oupeye arrêtée aux montants suivants :

RECETTES	:	28.547,94 €
DEPENSES	:	28.547,94 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE (17.219,98 – 4,00 – 2.811,91 €)	:	14.404,07 €
SUBSIDE COMMUNAL EXTRAORDINAIRE	:	0,00 €

19. Fabrique d'église de Hermée – Modification budgétaire n°1 de 2008 – Pour avis.

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis favorable sur la modification budgétaire n°1 de 2008 de la Fabrique d'église de Hermée arrêtée aux montants suivants :

RECETTES	:	20.861,11 €
DEPENSES	:	20.861,11 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	:	14.276,14 €

20. Télévie 2008 – Participation financière de la Commune.

Le Conseil communal voudra bien décider de verser la totalité des sommes récoltées dans le cadre de l'opération TELEVIE 2008 au F.N.R.S./TELEVIE arrêtées au montant de 18.240,93 €

21. Avantages en nature – Ratification.

- Pour le club de football d'Oupeye afin d'opérer la réparation de trois paires de goals pour un avantage en nature estimé à 240 €
- Pour le club de Volley Viosaz de Hermalle à l'occasion du Beach Volley pour l'utilisation d'une chargeuse pelleuse afin d'étendre et de ramasser du sable pour un avantage en nature estimé à 1.073 €
- Pour des transports de matériel à l'occasion de camps de scouts d'été pour :
 - o les scouts de Houtain
 - o le patron Saint-Remy
 - o la 46^{ème} unité GCB d'Heure-Le-Romain

- les scouts de la 8^{ème} unité Basse-Meuse
 - les scouts de Hermalle
- pour un avantage en nature d'un montant global de 1.600 €

22. Octroi de primes et subsides.

- Au groupe de bénévoles de sensibilisation à la prévention des déchets – subside de 1.250 €
- Au groupe de bénévoles des guides composteurs – subside de 1.250 €
- Au groupe de bénévoles des guides énergies – subside de 1.250 €

23. Avantages en nature et subsides – Délégation Collège communal.

Le Conseil communal voudra bien donner délégation au Collège communal afin de pouvoir exécuter dans les meilleurs délais les demandes de groupements, associations, ... sollicitant un service communal constituant un avantage en nature ainsi que pour un soutien financier dont les crédits sont inscrits au budget ordinaire qui seraient octroyés pour des manifestations spécifiques.

24. Acquisition d'un climatiseur pour la centrale informatique de l'Administration de Haccourt – Prise de connaissance et acceptation de la dépense.

Le Collège communal en sa séance du 11 juin 2008 a décidé dans l'urgence et en insuffisance budgétaire de passer un marché par procédure négociée au montant de 4.706,9 €T.V.A.C. avec une entreprise afin de procéder au remplacement de la climatisation de la centrale informatique de l'Administration communale. Ledit appareil étant déclaré irréparable.

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de la présente décision et en accepter la dépense.

25. Placement de porte coupe-feu et de portes de secours au hall omnisports– Amendement.

Suite à la décision du Conseil communal du 23 février 2006 de passer par procédure négociée un marché pour la réalisation de portes coupe-feu au hall omnisports, une seule offre a été réceptionnée mais non-conforme au cahier des charges (porte en bois et non en acier).

Attendu que la porte en bois répond cependant aux normes incendie (Rf 30'), il est proposé d'approuver un cahier des charges modifié permettant la réalisation de porte en bois et de relancer un marché par procédure négociée.

Le pouvoir subsidiant a été consulté et a marqué son accord.

26. Rénovation des carrelages dans les toilettes, vestiaires et douches du hall omnisports d’Oupeye – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par procédure négociée sans publicité au montant estimé à 43.922 €T.V.A.C. en vue de procéder à la rénovation des carrelages, toilettes, vestiaires et douches du hall omnisports et approuver le cahier spécial des charges. Une demande de subside sera introduite auprès de la Région Wallonne.

27. Remplacement des châssis de portes et fenêtres extérieurs au hall omnisports d’Oupeye – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par procédure négociée sans publicité au montant estimé à 28.016 €T.V.A.C. en vue de procéder au remplacement des châssis de portes et fenêtres extérieurs du hall omnisports d’Oupeye et approuver le cahier spécial des charges. Une demande de subside sera introduite auprès de la Région Wallonne.

28. Remplacement du revêtement de sol à l’école communale d’Oupeye – Prise de connaissance et acceptation de la dépense.

Le Collège communal en sa séance du 28 mai 2008 a approuvé le décompte final de l’entreprise ayant procédé au remplacement du revêtement de sol à l’école d’Oupeye au montant arrêté à 11.109,74 €T.V.A.C. avec un dépassement du crédit inscrit, soit 10.814,98 €T.V.A.C.

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de la délibération susvisée du Collège communal et en accepter la dépense.

29. Acquisition d’une caméra pour l’inspection des égouts – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par procédure négociée sans publicité estimé à 10.000 €T.V.A.C. en vue d’acquérir une caméra pour l’inspection des égouts et approuver le cahier spécial des charges.

30. Travaux d’aménagement de la voirie rue Devant la Ville à Hermée – Amendement.

Dans le cadre du marché relatif à l’objet, la délibération du Conseil communal du 24 avril 2008 a été transmise à la Région Wallonne pour tutelle générale. Celle-ci bien que n’ayant pas improuvé notre délibération nous fait part d’une remarque et sollicite une modification du cahier spécial des charges qui doit être soumise à nouveau au Conseil communal.

Il y a lieu de faire référence à la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs ainsi qu'à l'arrêté royal du 25 janvier 2001 concernant les chantiers temporaires ou mobiles dans le cahier des charges.

31. Egouttage et réfection générale de la rue Wérihet à Hermalle-Sous-Argenteau – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par adjudication publique dans le cadre du plan triennal portant sur l'égouttage et la réfection de la rue Wérihet à Hermalle-Sous-Argenteau ainsi que la rénovation des installations de distribution d'eau et approuver le cahier spécial des charges.

Le montant de ce chantier est estimé à 777.648 €hors T.V.A. et peut être détaillé comme suit :

- montant des travaux à charge de la Commune : 304.567,52 €hors T.V.A.
- montant à charge de la S.P.G.E. : 289.789,28 €hors T.V.A.
- montant à charge de la S.W.D.E. : 183.291 €hors T.V.A.

32. Projet de construction d'une infrastructure sportive à la J.S. de Vivegnis – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par adjudication publique estimé au montant de 807.960 €T.V.A.C. en vue de procéder à la construction d'une infrastructure sportive à la J.S. VIVEGNIS et approuver le cahier spécial des charges.

Le marché est divisé en 3 lots :

- Lot 1 – vestiaires pour un montant estimé de 721.697 €T.V.A.C
- Lot 2 – éclairage du terrain estimé à 26.142 €T.V.A.C.
- Lot 3 – clôture estimé à 60.121 €T.V.A.C.

Le projet relève de la catégorie « petite infrastructure » de telle sorte qu'une demande de subvention équivalente à 75% du coût peut être introduite auprès de la Région Wallonne.

33. Arrêt des termes d'une convention d'architecte pour l'aménagement des plaines de jeux.

Le Conseil communal est invité à approuver les termes d'une convention à passer avec un Auteur de projet relatif à l'élaboration des plans de l'aménagement de diverses plaines de jeux permettant d'introduire le permis d'urbanisme nécessaire à l'obtention de la subsidiation.

Une inscription budgétaire de 7.000 €est prévue au budget 2008.

34. Plan triennal 2007-2009 – Amendement.

Par décision du 4 juin 2007, le Conseil communal arrête le programme triennal 2007-2009 comme suit :

- Année 2007 – Réfection générale et égouttage de la rue Wérihet à Hermalle-Sous-Argenteau.
- Année 2008 – Réfection générale et égouttage des rues du Ruisseau et de Beaumont.
 - Réfection générale et égouttage de la rue Michel à Haccourt.
- Année 2009 – Aménagement de la place Molitor et réfection générale de la rue d'Argenteau (pie) à Hermalle.

Par arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2007, le programme triennal est accepté partiellement et les projets ci-après sont retenus :

- Année 2007 – Néant
- Année 2008 – Réfection générale et égouttage de la rue Wérihet à Hermalle-Sous-Argenteau.
 - Réfection générale et égouttage des rues du Ruisseau et de Beaumont à Haccourt.
- Année 2009 – Aménagement de la place Molitor et réfection générale de la rue d'Argenteau (pie) à Hermalle.

Il est constaté que le projet de réfection générale et égouttage de la rue Michel nord à Haccourt n'est pas retenu par le Ministre.

Dans le cadre du projet pilote « impétrants 2007 » visant à améliorer l'information, la coordination et l'organisation de chantiers de voiries, une subvention à charge de la Région Wallonne raison de 200.000 € pour le projet réfection générale et égouttage de la rue Michel a été accordée.

Considérant ce nouvel élément, il est proposé au Conseil communal de modifier le plan triennal 2007-2009 en intégrant le montant relatif à l'égouttage du projet dont question et qui doit être pris en charge par la SPGE à concurrence de 164.345 €

35. Aménagement du parc du Château d'Oupeye – Demande de subvention complémentaire - Ratification.

Dans le cadre de l'avenant voté au Conseil communal du 24 avril 2008, le Commissariat Général au Tourisme a suggéré de solliciter une subvention complémentaire portant sur celui-ci. Le montant relatif à la partie parc de 319.488,69 €T.V.A. et révisions comprises est dès lors sollicité.

Le Collège communal a fait cette demande en date du 4 juin 2008 dans la mesure où le CGT devait être en possession de celle-ci pour le 6 juin 2008.

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision collégiale.

36. Aménagement de l'esplanade du Château d'Oupeye – Modification de la fiche technique – Demande de subvention complémentaire.

La DGPL demande une modification de la fiche projet si la Commune souhaite solliciter une subvention complémentaire.

Le Conseil communal est donc invité à approuver cette modification qui tient compte bien évidemment de l'avenant passé au Conseil. La partie relative à l'esplanade sur laquelle porte la demande de subvention complémentaire est de 394.749,11 €T.V.A.C. hors révisions.

La DGPL n'accepte pas de prendre en charge le montant des révisions ce qui vraisemblablement n'est pas le cas pour le CGT.

37. Placement de deux œuvres monumentales dans le rond point du square à Haccourt – Arrêt des termes d'une convention.

Le Conseil communal voudra bien adopter les termes d'une convention à passer avec le MET définissant les modalités administratives et techniques en vue de procéder au placement de deux œuvres monumentales dans le rond point du Square à Haccourt.

38. Prise en charge par le Pouvoir Organisateur du traitement, à raison de 6 périodes/semaine d'un maître spécial d'éducation physique et 6 périodes/semaines pour le projet sport pour l'année scolaire 2008-2009 – Ratification.

Le Conseil communal voudra bien ratifier :

- la décision du Collège communal du 28 mai 2008 portant sur la prise en charge par le P.O. du traitement à raison de 6 périodes/semaine d'un maître d'éducation physique pour la période du 01/09/2008 au 30/06/2009 afin d'assurer la sécurité des enfants aux cours de natation et d'éducation physique dans le respect des directives de la Communauté Française ;
- la décision du Collège communal du 11 juin 2008 portant sur la prise en charge par le P.O. du traitement à raison de 6 périodes/semaine d'un maître d'éducation physique pour la période du 01/09/2008 au 30/06/2009 pour le projet sport de l'école de Haccourt.

39. Augmentation de l'horaire hebdomadaire des élèves de 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} années primaires de l'école de Haccourt pour le projet Sport.

Le Conseil communal voudra bien décider suite à l'entrée du projet sport de porter l'horaire hebdomadaire des élèves du degré moyen et du degré supérieur de l'école de Haccourt à 30 périodes.

40. Prise en charge par le Pouvoir Organisateur du traitement à temps plein, d'un instituteur primaire néerlandophone pour l'année scolaire 2008-2009 – Ratification.

Le Conseil communal voudra bien ratifier la décision du Collège communal du 28 mai 2008 relative à la prise en charge du P.O. du traitement à temps plein d'un(e) instituteur(trice) primaire répondant aux conditions requises pour fonctionner dans une classe d'immersion en néerlandais du 01/09/2008 au 30/06/2009.

41. Aliénation de terrains dans le P.C.A. de Vivegnis – Rectification.

Par décision du 14 février 2005, le Conseil communal décidait d'aliéner des biens situés dans le périmètre du PCA de Vivegnis entre les rues Pierres Blanches, Marie Monard, Joseph Wauters et de Cheratte.

Le 31 janvier 2008, le Conseil communal chargeait Maître Catherine JADIN, Notaire, d'établir l'acte authentique de vente.

Le Conseil communal est invité à approuver les termes dudit projet d'acte de vente.

42. Incorporation dans le domaine public d'un parking à Haccourt - Régularisation.

Le parking situé rue du Moulin n'a jamais été incorporé dans le domaine public communal. Cette parcelle toujours cadastrée est un bien privé communal.

Dans le cadre d'un permis d'urbanisme et de manière à permettre l'accès des riverains à ces parkings, il est proposé de transférer ce bien privé communal dans le domaine public communal et de transmettre l'information au Service du Cadastre.

43. Collecte des déchets ménagers – Dessaisissement au profit de l'Intercommunale INTRADEL.

Dans le cadre de la mutualisation des collectes de déchets par INTRADEL, il est proposé de lui confier celles-ci à partir du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2016 inclus.

En effet, le contrat avec OVS vient à échéance le 31 décembre 2011. Cette décision permet, même si elle ne sera d'application que dans plusieurs années, à INTRADEL de planifier la mutualisation.

44. Questions orales.

45. Approbation du projet de procès-verbal de la séance publique du 22 mai 2008.

46. Autorisation d'ester en justice.

Afin de clore le contentieux opposant notre Commune contre X et Y dans le cadre d'un préjudice subi à leur habitation suite à des pluies anormales et exceptionnelles, notre Avocat propose d'autoriser le Collège communal à :

1. acquiescer au jugement du 9 février 2006 avec l'accord de notre compagnie d'assurances et pour autant que les parties adverses en fassent de même ;
2. se désister de l'appel incident voté par le Collège du 19 juin 2006 et par le Conseil communal du 29 juin 2006 pour autant que Monsieur X se désiste de son appel notifié le 12 juin 2006.

47. A.C. OUPEYE C/BROLET – Convention transactionnelle.

Dans le cadre du contentieux A.C. OUPEYE C/X et relatif aux honoraires non perçus par ce dernier dans le cadre de l'arrêt d'une mission de dédoublement d'une canalisation d'égouttage entre la rue Sur les Vignes et la station d'épuration, Monsieur X a cité à comparaître la Commune en 1999.

Le Tribunal de 1^{ère} Instance a désigné un expert hydrogéologue en date du 11 octobre 1999. Le rapport de l'expertise est défavorable à la Commune. Notre Avocat nous a suggéré de transiger sur le montant des honoraires, des intérêts sur ceux-ci et sur les frais d'expertise.

Le montant total de la transaction est de 51.297,37 €

48. Personnel enseignant – Désignations temporaires – Ratification.

- Ratification de la désignation temporaire, à temps plein, d'une directrice d'école à partir du 26 mai 2008.
- Ratification de la désignation temporaire, à temps plein, d'un instituteur primaire à partir du 13 mai 2008.
- Ratification de la désignation temporaire, à temps plein, d'un instituteur primaire à partir du 26 mai 2008.
- Ratification de la désignation temporaire, à temps plein, d'un instituteur primaire à partir du 3 juin 2008.
- Ratification de la désignation temporaire, à temps plein, d'un instituteur primaire à partir du 20 mai 2008.
- Ratification de la désignation temporaire, à temps plein, d'une institutrice primaire à partir du 26 mai 2008.
- Ratification de la désignation temporaire, à temps plein, d'une institutrice primaire à partir du 28 mai 2008.
- Ratification de la désignation temporaire, à temps plein, d'une institutrice primaire à partir du 23 mai 2008.
- Ratification de la désignation temporaire, à temps plein, d'une institutrice primaire à partir du 16 mai 2008.
- Ratification de la désignation temporaire, à temps plein, d'une maîtresse de morale à partir du 22 mai 2008.

49. Démission des fonctions d'une institutrice primaire – Acceptation.

- Une institutrice primaire à la date du 30 avril 2009.

50. Personnel enseignant – Demandes d'interruption de carrière à temps partiel – Ratification.

- Une institutrice primaire, du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009.
- Une institutrice primaire, du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009.
- Une institutrice maternelle, du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009.
- Une institutrice maternelle, du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009.
- Une institutrice maternelle, du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009.
- Une institutrice primaire, du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009.

51. Personnel enseignant – Mises en disponibilités pour cause de maladie.

- Une institutrice maternelle, à partir du 22 avril 2008.
- Un maître spécial de religion islamique, à partir du 17 avril 2008.

52. Approbation du projet de procès-verbal de la séance à huis clos du 22 mai 2008.

Le Secrétaire communal,

P. BLONDEAU